

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 79-97, 29 janvier 1997

CONCERNANT la constitution d'un comité aviseur pour l'utilisation du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

ATTENDU QU'il a été tenu du 29 octobre au 1^{er} novembre 1996 un Sommet sur l'économie et l'emploi;

ATTENDU QUE lors de ce Sommet, les participants se sont entendus pour souscrire à un fonds spécial de 250 M \$ destiné à la lutte contre la pauvreté par l'intégration au travail des personnes démunies;

ATTENDU QUE le ministre d'État de l'Économie et des Finances a, le 26 novembre 1996, constitué ce fonds par déclaration ministérielle à l'Assemblée nationale;

ATTENDU QU'il fut convenu lors du Sommet qu'un comité aviseur serait mis sur pied afin de conseiller le premier ministre sur l'utilisation, par le gouvernement, du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail;

ATTENDU QUE le premier ministre souhaite obtenir d'un tel comité des avis sur les activités, programmes ou interventions prioritaires qui offrent les meilleures garanties d'insertion des personnes démunies à la formation et à l'emploi;

ATTENDU QUE le premier ministre fera, de temps à autre, état de l'affectation du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et des résultats qu'il a permis d'atteindre au comité de suivi des décisions du Sommet sur l'économie et l'emploi, constitué en vertu du décret 1386-96 du 13 novembre 1996;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE soit constitué un Comité aviseur chargé de conseiller le premier ministre sur l'utilisation du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail;

QUE soient nommés membres de ce Comité:

- Monsieur Louis Bernard, président du Comité
- Madame Diane Lemieux, représentante d'un organisme gouvernemental: le Conseil du statut de la femme

- Madame Danielle Fournier, Université de Montréal, présidente de Relais-Femmes;

- Madame Marie-Thérèse Forest du Conseil régional d'économie sociale de la Gaspésie/Île-de-la-Madeleine;

- Monsieur Pierre Laflamme du Fonds de la solidarité de la FTQ;

- Monsieur Clément Guimond du Fonds d'action de la CSN;

- Monsieur Stéphan Reichhold, Regroupement des organismes au Service des nouveaux arrivants;

- Madame Micheline Charest, présidente CINARS;

- Monsieur Henri Drouin, président de la direction RONA;

- Madame Michèle Soutière, Corporation de développement économique communautaire du Sud-Ouest de Montréal;

- Madame Micheline Simard, Conseil régional de développement de la main-d'oeuvre de Baie-Comeau;

- Madame Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec;

- Monsieur Michel Noël de Tilly, sous-ministre du ministère de la Sécurité du revenu.

QUE pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions, les membres du Comité, autres que ceux représentant le gouvernement, soient remboursés conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement dans le décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,

MICHEL CARPENTIER

27093

Gouvernement du Québec

Décret 80-97, 29 janvier 1997

CONCERNANT la nomination d'un membre du Comité de retraite à l'égard des employés de niveau syndicable constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 163 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10), modifié par l'article 30 du chapitre 53 des lois de 1996, deux comités de retraite sont constitués au sein de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;